



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 7 mars 2022 à 19 h 08 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les Conseillers Messieurs Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire suppléant Monsieur Johnny Izzi.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur Raymond Paquette, Maire est absent.

Ordre du jour

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2022

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.

4. DIRECTION GÉNÉRALE

4.1 Résiliation - contrat Les Croisières du Lac Champlain

4.2 Nomination – Centre d'entraide régionale – membre du conseil d'administration

4.3 Motion de remerciement – Mme Johanne Polnicky

4.4 Autorisation – Signature de l'entente de contribution – Agence de développement économique du Canada

4.5 Adoption – Heures d'ouverture hôtel de ville

4.6 Octroi de contrat – Bciti

5. FINANCES

5.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

6. BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – février 2022

7. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7.1 Autorisation – signature entente Croix-Rouge 2022

7.2 Adoption – rapport annuel d'activités de l'an 4 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

8. URBANISME EN ENVIRONNEMENT



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction
- 8.2 Règlement sur les PIIA – projets de construction
- 8.3 Motion de remerciement – membres sortants du comité consultatif d’urbanisme
- 8.4 Nomination – membres du comité consultatif d’urbanisme
- 9. LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
 - 9.1 Autorisation – Journée Cycliste du Lac Champlain
 - 9.2 Autorisation – Colloque du Comité rural en santé et qualité de vie
 - 9.3 Autorisation – Prêt du centre culturel – Service de garde de Saint-Sébastien
 - 9.4 Demande de commandites – collation des grades Marcel-Landry
 - 9.5 Annulation – Appel d’offre app-2021-3 – Bâtiment communautaire
 - 9.6 Octroi de contrat – Conception Paysage – Parc de la culture
- 10. TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 Octroi de contrat – Parallèle 54 – Garage Municipal
 - 10.2 Octroi de contrat – Fédération québécoise des Municipalités – Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
 - 10.3 Autorisation – installation lampadaire – 132 25e rue est
 - 10.4 Octroi de contrat - Dec enviro
- 11. RÉGLEMENTATION
 - 11.1 Adoption – règlement 436-2016 (2022) concernant la circulation et le stationnement
 - 11.2 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 439-2016 (2022) Règlement RM 420 concernant le bruit
 - 11.3 Adoption – règlement 429-2016 (2022) concernant le code d’éthique et de déontologie des employés municipaux
 - 11.4 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-28 visant à modifier les normes applicables aux résidences de tourisme et à l’hébergement touristique dans les résidences principales
- 12. AFFAIRES NOUVELLES
- 13. COMPTES DU MOIS
 - 13.1 Déboursés du mois de février 2022
- 14. PÉRIODE DE QUESTION
- 15. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Johnny Izzi, maire suppléant et président d'assemblée, déclare la séance ouverte à 19 h 08.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12465-03-07

2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2022.

3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

12466-03-07

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2022.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

12467-03-07

4.1 Résiliation - contrat Les Croisières du Lac Champlain

CONSIDÉRANT que la Municipalité a présentement une entente avec Les Croisières du Lac Champlain ;

CONSIDÉRANT que le locataire s'engage à ne pas céder ou vendre à un autre organisme sans le consentement de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que Les Croisières du Lac Champlain ont cédé leurs installations.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE RÉSILIER le contrat entre la Municipalité de Venise-en-Québec et Les Croisières du Lac Champlain.

12468-03-07

4.2 Nomination – Centre d'entraide régionale – membre du conseil d'administration

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec fait profiter des services du Centre d'entraide Régional d'Henryville (CERH) auprès de sa collectivité ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que dans un contexte de valorisation du rôle du CERH, celui-ci aimerait bénéficier d'un représentant de Venise-en-Québec afin de siéger au conseil d'administration.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Marielle Gervais, conseillère de Venise-en-Québec pour siéger au conseil d'administration du CERH.

12469-03-07

4.3 Motion de remerciement – Mme Johanne Polnicky

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par PL et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de remerciement à Mme Johanne Polnicky pour son implication auprès du Centre d'entraide Régional d'Henryville (CERH).

12470-03-07

4.4 Autorisation – Signature de l'entente de contribution – Agence de développement économique du Canada

CONSIDÉRANT que le projet de réfection du Parc de la Culture a été approuvée par l'Agence ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu l'annonce d'une contribution de 301 727 \$ par l'Agence de développement économique du Canada ;

CONSÉDÉANT que le projet doit débuter au plus tard le 30 juin 2022 et se terminer avant le 30 septembre 2022.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général à signer l'entente de contribution de l'Agence de développement économique du Canada pour le parc de la Culture.

D'AUTORISER le directeur général à entamer les démarches pour la réalisation du projet.

12471-03-07

4.5 Adoption – Heures d'ouverture hôtel de ville

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ÉTABLIR les heures d'ouverture de l'hôtel de ville du lundi au jeudi de 8h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 12h00.

12472-03-07

4.6 Octroi de contrat – Bciti

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire une meilleure offre numérique à ces citoyens pour les services en ligne ;

CONSIDÉRANT que Bciti pourra remplacer plusieurs des services de la Municipalité pour les regrouper sur une même plateforme ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire implanter la carte citoyenne.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'OCTOYER le contrat à Bciti pour avoir accès la Plateforme Bciti+ dans le but d'unifier les systèmes de la Municipalité et offrir des interfaces numériques aux citoyens et aux utilisateurs.

D'AUTORISER le directeur général à signer la présente entente.

5 FINANCES

5.1 Dépôt du rapport financier et du rapport du vérificateur externe

Conformément à l'article 176.1 du Code Municipal, le trésorier dépose le rapport financier consolidé pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2021.

Le conseil municipal de Venise-en-Québec prend acte du dépôt par le secrétaire-trésorier du rapport financier 2021 consolidé.

Conformément à l'article 176.2 du Code Municipal, le maire suppléant fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier.

Le maire suppléant présente les faits saillants du rapport financier comme suit :

- Revenus de fonctionnement 4 645 392 \$;
- Dépenses de 4 312 992 \$;
- Remboursement de la dette de 357 558 \$;
- Surplus de fonctionnements de l'exercice 610 929 \$

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – février 2022

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 28 février 2022.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12473-03-07

7.1 Autorisation – signature entente Croix-Rouge 2022

CONSIDÉRANT que les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 04 avril 2019 (ci-après désignée, l'« Entente ») ;

CONSIDÉRANT que l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties ;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente ;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2022-2023 ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent modifier l'Annexe B Description des Services aux Sinistrés de l'Entente afin de modifier la description du service aux sinistrés Inscription et renseignement (rétablissement des liens familiaux) ;

CONSIDÉRANT que les Parties souhaitent modifier l'Annexe D Frais assumés par une Municipalité ou tout autre demandeur lorsqu'il requiert les services de la Croix-Rouge lors d'interventions d'urgence de l'Entente afin de préciser les informations que la SCCR peut fournir relativement aux frais assumés par la Municipalité.

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le directeur général et le maire à signer la présente entente de la Croix-Rouge afin d'assurer les services aux sinistrés pour la période d'avril 2022 à mars 2023.

12474-03-07

7.2 Adoption – rapport annuel d'activités de l'an 4 en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales ont, en vertu de la Loi sur la sécurité civile, la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération de la MRC du Haut-Richelieu est entré en vigueur le 23 février 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité doit produire un rapport annuel d'activités, tel que prescrit par l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Sécurité publique a autorisé la réalisation du rapport annuel d'activités selon la période du 1er janvier au 31 décembre ;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités présente la part de réalisation des actions prévues au plan de mise en œuvre (PMO) ainsi que des indicateurs et des statistiques;

CONSIDÉRANT QUE le rapport annuel d'activités de l'an 4, couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2021, a été complété par le directeur du service de sécurité incendie de la Municipalité de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec ont pris connaissance dudit rapport.

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport annuel d'activités de l'An 4, en lien avec le Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de deuxième génération et autorise sa transmission à la MRC du Haut-Richelieu. Cette dernière consolidera l'ensemble des rapports annuels d'activités



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



des municipalités de la MRC et le transmettra par la suite au ministère de la Sécurité publique.

8 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

12475-03-07

8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 159, 25e rue Est – Construction abri-d’auto
- 182, 35e rue Ouest – Construction d’une maison
- 257, Venise Ouest – Rénovation de l’Auberge
- 266, Venise Ouest – Rénovation d’un bâtiment commercial
- 277-B, 51e rue Ouest – Construction d’une maison

CONSIDÉRANT une recommandation favorable du comité consultatif d’urbanisme ;

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l’unanimité

D’APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule.

12476-03-07

8.2 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande du propriétaire du :

- 182, 35e rue Ouest – Construction d’une maison

CONSIDÉRANT que le CCU recommande au Conseil de Ville de reporter ce projet d’ici la réception de nouveaux plans démontrant les modifications à apporter principalement sur la façade principale de la maison ;

CONSIDÉRANT que le CCU désapprouve les plans soumis puisque les détails architecturaux doivent s’harmoniser avec l’ensemble du développement résidentiel entourant la propriété ;

CONSIDÉRANT que la porte d’entrée principale d’un bâtiment doit être située du côté de la façade principale de ce bâtiment et doit faire face à la rue ;

CONSIDÉRANT une recommandation défavorable du comité consultatif d’urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le projet est non conforme à la réglementation municipale.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l’unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



DE REPORTER le projet tel que défini dans le préambule.

12477-03-07

8.3 Motion de remerciement – membre du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE REMERCIER Mme Paule Langevin et Daniel Audette pour leur implication au sein du comité consultatif d'urbanisme.

12478-03-07

8.4 Nomination – membres du comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT les postes vacants de membre citoyen au sein du comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Dominic Massé, Kathleen Berry et Anne Cashman à titre de membre citoyen du comité consultatif d'urbanisme pour la période couvrant le 7 mars 2022 au 28 février 2024.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12479-03-07

9.1 Autorisation – Journée Cycliste du Lac Champlain

CONSIDÉRANT la journée cycliste du 11 juin 2022 organisé par le Circuit Cycliste du Lac Champlain ;

CONSIDÉRANT qu'aucune modification a eu lieu pour le parcours proposé.

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'utilisation du réseau routier de la Municipalité selon le tracé déposé.

DE NOMMER Sylvain Girard comme personne ressource afin de collaborer avec le responsable de la logistique du circuit.

DE DEMANDER à la CCLACC d'assurer la sécurité en collaboration avec la Sûreté du Québec.

12480-03-07

9.2 Autorisation – Colloque du Comité rural en santé et qualité de vie

CONSIDÉRANT que le CRSQV (Comité rural en santé et qualité de vie) demande au Conseil une résolution pour le prêt du centre culturel afin d'y tenir un colloque le 24 mars prochain ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité siège sur ce comité.

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'AUTORISER le prêt du centre culturel pour le colloque du Comité rural en santé et qualité de vie.

12481-03-07

9.3 Autorisation – Prêt du centre culturel – Service de garde de Saint-Sébastien

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le prêt du centre culturel vendredi le 17 juin 2022 au service de garde de l'école primaire de Saint-Sébastien.

12482-03-07

9.4 Demande de commandites – collation des grades Marcel-Landry

CONSIDÉRANT qu'il y a 10 étudiants de Venise-en-Québec graduant en juin 2022 à l'école secondaire Marcel-Landry.

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER trois bourses d'étude de 200 \$ qui seront remises lors de la collation des grades organisée par l'école secondaire Marcel-Landry. Les récipiendaires devront résider dans la Municipalité et seront sélectionnés par l'école secondaire Marcel-Landry.

12483-03-07

9.5 Annulation – Appel d'offre app-2021-3 – Bâtiment communautaire

CONSIDÉRANT que les plans d'architecture de la Maison des jeunes sont à reprendre puisque les plans reçus n'ont pas été signés et scellés par un architecte ;

CONSIDÉRANT que les plans actuels ne permettent pas d'aller en appel d'offre public.

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'ANNULER l'appel d'offre APP-2021-3 bâtiment communautaire afin de travailler sur des plans conformes au niveau réglementaire.

12484-03-07

9.6 Octroi de contrat – Conception Paysage – Parc de la culture

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin de services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans, devis et surveillance partielle de chantier du projet du parc de la Culture ;

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à l'entreprise Conception Paysage d'un montant maximal de 27 500 \$ conformément à l'offre de service soumise le 1er mars 2022.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

12485-03-07

10.1 Octroi de contrat – Parallèle 54 – Garage Municipal



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat des plans et devis structurel pour la construction du Garage Municipal à l'entreprise Parallèle 54 conformément à l'entente soumise le 15 février 2022.

12486-03-07

10.2 Octroi de contrat – Fédération québécoise des Municipalités – Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

CONSIDÉRANT que la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

QUE Raymond Paquette, maire, et Lukas Bouthillier, directeur général et greffier trésorier, soient autorisés à signer, pour le compte de la Municipalité, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE Karl Chevrette, directeur des services techniques et de l'aménagement du territoire soit autorisé à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

12487-03-07

10.3 Autorisation – installation lampadaire – 132, 25e rue Est

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la Municipalité à demander à Hydro-Québec de procéder au branchement du lampadaire du 132, 25e rue Est, Venise-en-Québec à la suite de l'installation effectuée par la Municipalité de Venise-en-Québec.

12488-03-07

10.4 Octroi de contrat - Dec enviro



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT le besoin d'étude géotechnique de plusieurs sites à travers la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'une étude regroupée permet une économie d'échelle.

Il est proposé Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat à Dec enviro pour un montant 33 650 \$ plus les taxes applicables pour quatre études géotechniques à travers la Municipalité pour divers projets à venir.

11 RÉGLEMENTATION

12489-03-07

11.1 Adoption – règlement 436-2016 (2022) concernant la circulation et le stationnement

CONSIDÉRANT que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 février 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance remplaçant le règlement 436-2016 (RM-330) relatif à la circulation et le stationnement ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge nécessaire et d'intérêt public de réglementer la circulation et le stationnement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le Code de la sécurité routière du Québec permet aux municipalités de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par AP et résolu à l'unanimité.

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 436-2016 (2022).

11.2 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 439-2016 (2022)
Règlement RM 420 concernant le bruit

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 439-2016 (2022).

12490-03-07

11.3 Adoption – règlement 429-2016 (2022) concernant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

CONSIDÉRANT que la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM), sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés ;

CONSIDÉRANT que la Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 février 2022 ;

CONSIDÉRANT que l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 février 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 8 février 2022 ;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 8 février 2022 ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 7 mars 2022, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 429-2016 (2022).

11.4 Avis de motion – Projet de règlement 322-2009-28 visant à modifier les normes applicables aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales

La conseillère Mélanie Ménard donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce Conseil, sera présenté le projet de règlement 322-2009-28 modifiant les dispositions du règlement de zonage numéro 322-2009 relatives aux résidences de tourisme et à l'hébergement touristique dans les résidences principales sur le territoire de la Municipalité de Venise-en-Québec.

12 AFFAIRES NOUVELLES



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



12491-03-07

13 COMPTE DU MOIS

Déboursés du mois de février 2022

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois de février 2022, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 303 893,12 \$.

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 13 229,38 \$.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

12492-03-07

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

DE LEVER l'assemblée du 7 mars 2022 à 20 h 13.

Johnny Izzi
Maire suppléant

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-
Trésorier

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier

Je, Johnny Izzi, Maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Johnny Izzi
Maire suppléant

**LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION
PAR LE CONSEIL.**



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**

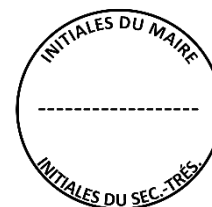


ANNEXE 1

FOURNISSEURS	DESCRIPTION
BELL MÉDIA INC.	Remerciement M. Landry
CÉGEP SHAWINIGAN	Formation eaux usées Christopher-Steve
MINISTRE DES FINANCES	Formation Pierre-Gilles Usine
ALUMASAFWAY INC.	Matériaux Sentier de la nature
ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ	Abonnement annuel Michel-Stéphane
BORDO, LANA	Entretien ménager Hôtel de ville
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR (TRITON) LTÉE	Installation banque d'air
CAUCA	Module communication SSI
AGISKA COOPÉRATIVE	Abrasif
ÉCHO-TECH H2O INC.	Entretien Usine etang
FABRIK ART	Cartes d'affaires Karl et Natalie
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	Abonnement règlement
GARAGE RAYMOND INC.	Camion SSI # 743
GÉNÉRATRICE DRUMMOND	Génératrice Garage-Caserne
GESTION ALFLO INC.	Achat lot
J. GAGNÉ EXCAVATION	Disposition de matériel naturel et organique
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	Livres Bilbiothèque
MARTECH INC.	Enseigne signalisation
MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ INC.	Abonnement annuel Prévention
MOTEURS ÉLECTRIQUES GUERTIN INC.	PP5 - grinder
MOTO SPORT G&L	Outillage Drill- Démarreur
OZOGRAM INC.	Pompe dosseuse
PHARMACIE P-H AUBIN ET E. GOUBOUT	Épipen PR
RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE	Abonnement annuel Bibliothèque
SUPER SOIR	Carburant voirie-SSI
THÉORET NATALIA	Atelier Loisir
VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU	Quote-part 2022
HYDRO QUÉBEC	Électricité
DESJARDINS	Frais Mensuel
GAGNÉ MARTIN	Service informatique-administratif
KEMIRA WATER SOLUTION CANADA INC.	Produit chimique Usine
LAPLANTE DAVID	Service informatique-administratif
MÉTRAS MARTYNE	Produit caserne
LES NOTAIRES MÉNARD & PAQUETTE INC.	Honoraires prof. Achat lot
PAPETERIE COWANSVILLE	Fournitures de bureau
PG SOLUTIONS	Formation 1/2 journée
PUROLATOR INC.	Envoie SSI
TÉLUS	Voirie-SITE
UNIFORMES BEAUDIN	Acc. Charles Dubuc
LES VÉHICULES OFFROAD 227	Voirie- accessoires
XITTEL INC.	Parcs et terrains
ADGMQ	Abonnement annuel
ADGMQ	Congrès 2022
ADMQ	Congrès 2022
AMILIA	Frais service en ligne
ARÉO-FEU LTÉE	Mousse fibre-Brake - SSI
AUDETTE DANIEL	CCU janvier
B. FRÉGEAU & FILS INC.	Déchargement de génératrice caserne
BUILDING CONSULTANTS S.E.N.C.	Honoraires prof.
BUILDING CONSULTANTS S.E.N.C.	Honoraires prof.
LA CAPITALE ASS. ET GEST. DU PATRIMOINE	Assurance collectives
CHOINIÈRE & MORIN INC.	Déneigement 2e versement
COMAQ	Urbanisme-formation Devis
COMPTEURS D'EAU DU QUÉBEC	Compteur d'eau
CONSTRUCTION DANY BOUCHER INC.	Déneigement 2e versement
EUROFINS / ENVIRONEX	Test d'eau
G.M.A.C.	Canvon mensuel



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



L'HOMME ET FILS ENR	Diverses	1 197.44 \$
HYDRO QUÉBEC	Diverses-électricité	2 888.75 \$
IHR	Honoraires - informatique	34.49 \$
IHR	Honoraires - programmation	103.48 \$
IHR	Honoraires - informatique	51.74 \$
LANGEVIN PAULE	CCU janvier	35.00 \$
MARCHÉ VENISE	Épicerie	30.50 \$
MARCHÉ VENISE	Épicerie	102.61 \$
MARCHÉ VENISE	Épicerie	12.00 \$
MARCHÉ VENISE	Épicerie	12.38 \$
MARCHÉ VENISE	Épicerie	7.98 \$
MARCHÉ VENISE	Épicerie	1.98 \$
MARCHÉ VENISE	Épicerie	35.62 \$
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	Quote-part Février	27 097.62 \$
NETTOYEUR MARTIN	Entretien tapis HV-Centre culturel	294.24 \$
PAPETERIE COWANSVILLE	Quoi de neuf	910.60 \$
PG SOLUTIONS	Logiciel abonnement	3 763.23 \$
UNI-SELECT CANADA INC.	Voirie - accessoires véhicules	45.52 \$
PITNEY BOWES	Timbreuse - timbres	2 598.41 \$
PROANIMA	Quote-part service animalier	1 336.97 \$
PURULATOR INC.	Envoie SSI	113.54 \$
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	Honoraires préparation immo	252.96 \$
SAUVE-GARDE NATURE	Environnement - mangeoirs	100.00 \$
LA SECTION LOCALE 956 D'UNIFOR	Cotisation syndicales	403.22 \$
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	Divers-informatique-fournitures	775.29 \$
SIMCO	Déneigement 2e versement	2 730.66 \$
ST-MAURICE MANON	CCU janvier	35.00 \$
SUPER SOIR	Carburant- Voirie/SSI	1 678.16 \$
TÉLÉBEC LTÉE	Kiosque Touristique	135.23 \$
LES VÉHICULES OFFROAD 227	Voirie- Accessoires	7.42 \$
BUILDING CONSULTANTS S.E.N.C.	Honoraires professionnels	4 656.49 \$
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	Diverses- informatique-fournitures- abonnement	3 103.58 \$
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	Diverses- informatique-fournitures- abonnement	6 498.76 \$
CMP MAYER INC.	Matériel SSI	287.44 \$
GRAND TOTAUX	TOTAL :	222 217.17 \$
	SALAIRES :	81 074.62 \$
	FRAIS SALAIRES	601.33 \$
Engagement		<u>303 893.12 \$</u>
LEDUC FRANCOIS	RAPPORT EAU USÉES /MEN/ANNUEL	2 970.00 \$
CARDIO-CHOC	DEA	5 253.57 \$
CUSSON MAXIME	FORMATION SSI CHARLES DUBUC	541.50 \$
LUMIFAC	ENSEIGNE PARC	4 464.31 \$
		13 229.38 \$